Règlement intérieur de l'étang de Chardes

- Pêche à une seule ligne.

Carpes en no-kill: «je prends- je relâche» («tapis de réception» conseillé), remise à l'eau immédiate, sans conservation dans la bourriche.

- L'étang est ouvert aux pêcheurs à partir des 12 et 13 mars 2016, puis uniquement les dimanches et les jours fériés jusqu'au 1er novembre inclus.
- L'étang sera fermé du 2 novembre 2016 au vendredi 10 mars 2017.
- Pour le reste, suivre le règlement de la pêche en Charente.

Interdiction de faire du feu toute l'année.

- N'oubliez pas de maintenir la propreté des lieux. Merci.
- Autorisation de pêche le mercredi à partir du 8 juin 2016, jusqu'au 14 septembre 2016 inclus : en no-kill sur toutes les espèces de poissons et uniquement sur réservation à l'adresse mail de l'AAPPMA: aappma.Barbezieux@orange.fr